

SYNDICAT MIXTE
D'ETUDES POUR LA GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2000

PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur BROY Claude	Conseiller Général de la Gironde Maire de Bayon sur Gironde
Monsieur CARTI Michel	Président du Syndicat Mixte Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur PAULY Jean	Conseiller Général de la Gironde Maire de Gironde sur Dropt
Monsieur PERONNAU Alain	Conseiller Général de la Gironde Maire de Belin - Beliet
Monsieur RAMBAUD Christian	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux

MEMBRES EXCUSES

Monsieur BANNEL Jean-Didier	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CAZABONNE Alain	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Talence
Monsieur CAZENAVE Jean-Baptiste	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CHALARD Jean-Pierre	Conseiller Général de la Gironde Maire de Pineuilh
Monsieur PUJOL Patrick	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Villenave d'Ornon
Monsieur RENARD Alain	Premier Vice-Président du Syndicat Mixte Vice-Président du Conseil Général de la Gironde Maire de Saint-Savin
Monsieur TRUPIN Guy	Vice-Président du Conseil Général Maire de Camblanes et Meynac

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur P. BOURGOGNE	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur Ch. LADURELLE	Conseil Général de la Gironde
Mademoiselle S. KOPP	Conseil Général de la Gironde
Madame Ch. LANGLOIS	Paierie départementale
Monsieur B. de GRISSAC	SMEGREG

Cette réunion faisant suite à celle convoquée pour le 1^{er} février 2000 pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint, et en application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut délibérer valablement sans condition de quorum. En conséquence, la séance est ouverte à 10h00 par Monsieur Claude BROY, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

Monsieur le Président fait état de l'ordre du jour :

- procès-verbaux des réunions plénières des 12 octobre 1999 et 1^{er} février 2000 ;
- périmètres de protection des captages d'eau potable ;
- modification de poste ;
- programmes d'étude ;
- budget primitif 2000 ;
- réseau Idéal Télématique ,
- questions diverses.

1/ PROCES-VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DU 12 OCTOBRE 1999

Le projet de procès-verbal est adopté en l'état à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs, en réponse aux interrogations formulées par Monsieur P. PUJOL lors de cette réunion, les participations sous forme de subventions apportées par le Conseil Général au projet d'eau industrielle sur la presqu'île d'Ambès porté par la Communauté Urbaine de Bordeaux sont précisées. Deux individualisations ont été décidées par la Commission Permanente du Conseil Général :

- le 16 avril 1999 : 381 000 F, soit 30 % du montant H.T. des études ;
- le 21 juin 1999 : 6 000 000 F, soit 8,3 % du montant H.T. des travaux.

2/ PROCES-VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DU 1^{er} FEVRIER 2000

Le projet de procès-verbal est adopté en l'état à l'unanimité des membres présents.

3/ PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur de GRISSAC qui rappelle la réglementation en matière de protection des captages d'eau potable ainsi que la procédure de définition et de mise en place des périmètres.

Il fait ensuite état des difficultés liées à la mise en œuvre de cette procédure et des principaux points de blocage.

Il précise enfin que la mise en œuvre d'une commission départementale, telle qu'elle est proposée dans la circulaire du 24 juillet 1990, et dont l'intérêt est rappelé par les circulaires du 2 janvier 1997 et du 26 juillet 1999, présente un réel intérêt pour faciliter l'aboutissement de ces procédures.

Monsieur RAMBAUD fait alors état de la position de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur ce sujet. Cette dernière est favorable à la création d'une telle commission mais ne souhaite pas que le Syndicat Mixte fasse lui-même les démarches auprès de Monsieur le Préfet.

Par ailleurs la Communauté Urbaine de Bordeaux exprime son souhait d'être membre de cette commission. Un projet de délibéré est ensuite élaboré :

« compte tenu des préoccupations du Syndicat, notamment la protection des alluvions de la Garonne ou des eaux de l'Isles, et des problèmes rencontrés par d'autres collectivités, notamment la Communauté Urbaine de Bordeaux, Monsieur le Président propose de solliciter auprès de Monsieur le Préfet la création d'une telle commission ».

Ce projet est adopté à l'unanimité des membres présents.

4/ MODIFICATION DE POSTE

Monsieur le Président BROY présente le rapport et explique qu'il a pour but d'honorer les engagements du Syndicat Mixte en ce qui concerne la rémunération de Monsieur de GRISSAC.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- la création d'un poste d'ingénieur en chef pour permettre l'avancement à ce grade de Monsieur de GRISSAC au 1^{er} avril 2000 ;
- la suppression du poste d'ingénieur subdivisionnaire occupé par ce dernier à cette même date.

5/ PROGRAMMES D'ETUDE

Monsieur le Président BROY donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour la présentation des programmes d'étude et des modalités de réalisation.

Est tout d'abord présenté le programme relatif aux alluvions de la Garonne.

A l'issue de l'exposé, Monsieur PAULY demande si une durée de 10 jours de pompage est suffisante pour tester la pérennité de la ressource.

Monsieur de GRISSAC confirme que ce délai est insuffisant et qu'un pompage de 6 mois à un an sera certainement nécessaire mais qu'il convient d'attendre les résultats des modélisations pour décider de sa réalisation.

Monsieur RAMBAUD s'interroge ensuite sur la possibilité, pour le Syndicat Mixte, de procéder à des acquisitions foncières pour la réalisation des forages.

Monsieur le Président BROY précise qu'il en a réglementairement la possibilité.

Monsieur CARTI indique que cette difficulté n'existe pas si les ouvrages sont implantés sur des terrains publics.

Monsieur de GRISSAC confirme que ce sera le cas dans la mesure du possible mais qu'il est très peu probable que les implantations puissent se faire de la sorte.

Monsieur RAMBAUD s'interroge ensuite sur la nécessité d'avoir recours à des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'assistance pour le montage des dossiers de consultation des entreprises et le suivi des procédures de marché, Monsieur LADURELLE, Mademoiselle KOPP et Monsieur BOURGOGNE s'étonnent qu'il soit envisagé de recourir à un prestataire extérieur et indiquent que les services du Conseil Général et de la Communauté Urbaine de Bordeaux peuvent être mobilisés pour ce faire.

Monsieur de GRISSAC précise que la possibilité de recourir à un tel prestataire est motivée par la nécessité d'aboutir rapidement mais qu'elle n'est pas indispensable si la disponibilité des services des marchés des deux partenaires est suffisante.

Il est décidé de s'appuyer uniquement sur les services des marchés de la Communauté Urbaine de Bordeaux et du Conseil Général.

Un débat s'engage ensuite sur la mission d'assistance qui pourrait être confiée au BRGM. Il ressort de ce débat qu'une telle assistance apparaît indispensable mais qu'une mise en concurrence préalable est nécessaire, en consultant non seulement le BRGM mais aussi d'autres opérateurs publics et en particulier les Laboratoires Universitaires Bordelais.

En revanche, il semble à ce jour difficile de ne pas confier au BRGM la réalisation des simulations pour l'Oligocène à partir du modèle gigogne ou modèle nord-aquitain.

Le programme d'étude pour l'Oligocène est ensuite présenté par Monsieur de GRISSAC. La question de la technique de prospection géophysique pour ce site est tranchée à cette occasion par le Comité Syndical. La prospection se fera par sismique réflexion et ne fera pas l'objet d'une consultation distincte de celle des bureaux d'étude.

Le projet de convention pour la réalisation des forages est ensuite examiné.

La question de l'acquisition foncière par le Syndicat Mixte est à nouveau très débattue. Il est décidé de modifier cette convention en ne retenant que deux cas de figure :

- le forage est négatif et ne présente pas d'intérêt : la parcelle est remise en état ;
- le forage est positif ou présente un intérêt pour le suivi de la ressource : quelques mètres carrés sont achetés par le Syndicat Mixte ainsi qu'une servitude d'accès.

Si des acquisitions plus importantes sont nécessaires pour l'exploitation des ouvrages, elles seront faites ultérieurement par le Syndicat Mixte ou un tiers.

Les deux programmes d'étude prévoyant la constitution d'un comité de pilotage, sa composition est ensuite discutée.

Monsieur CARTI propose que, outre les membres proposés dans le rapport du Président, soit aussi associé(s) le ou les maire(s) concerné(s) par les travaux.

L'idée est acceptée par le Comité Syndical qui s'interroge sur l'intérêt d'associer aussi les responsables concernés des structures compétentes en matière d'alimentation en eau potable. Ceci permettrait de communiquer de manière pertinente sur les actions du Syndicat Mixte.

Sur proposition de Mademoiselle KOPP, il est alors décidé de créer un comité de suivi distinct du comité de pilotage auquel seraient associés les élus concernés (Maires et Présidents de syndicats d'Alimentation en Eau Potable).

La composition et les modalités des réunions de ce comité de suivi restent à définir et le Président en est chargé.

Ensuite, Monsieur de GRISSAC présente les estimations financières pour les études, les échéanciers prévisionnels de dépenses, et les modes de dévolution proposés.

Exercice	Alluvions		Oligocène		Total
	Etude	Travaux	Etude	Travaux	
2000	640 000 F	1 600 000 F	1 310 000 F	2 915 000 F	6 465 000 F
2001	960 000 F	400 000 F	1 220 000 F	3 455 000 F	6 035 000 F
Total	1 600 000 F	2 000 000 F	2 530 000 F	6 370 000 F	12 500 000 F
	3 600 000 F		8 900 000 F		

Afin de simplifier les procédures de consultation et de suivi administratif et financier des marchés, le Comité Syndical décide ensuite de fonctionner en autorisation de programme-crédits de paiements pour les études (APCP).

Enfin, sont présentées les aides attendues de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ainsi que la réponse de Monsieur le Préfet sur l'éligibilité des dépenses du Syndicat Mixte au fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

A l'issue de ces débats, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de :

- valider les programmes d'étude et les estimations financières qui lui ont été présentées ;
- valider le principe d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les aspects techniques et demande qu'une mise en concurrence soit réalisée entre des opérateurs publics ;
- solliciter une assistance des services des marchés de la Communauté Urbaine de Bordeaux et du Conseil Général ;
- valider le principe de création de comités de pilotage dont les compositions pourront le cas échéant être étendues et demande à Monsieur le Président de constituer des comités de suivis composés notamment des élus concernés (Maires et Présidents de syndicats d'Alimentation en Eau Potable) ;
- autoriser le Président à signer les conventions relatives à l'occupation temporaires et à l'acquisition des parcelles pour les travaux de forages, à procéder aux acquisitions foncières et à signer les actes à intervenir (modèle de convention annexé) ;
- autoriser le Président à lancer les consultations et à signer les marchés à intervenir dans le cadre de procédures d'appel d'offres ouverts pour :
 - les prestations bureau d'études pour les alluvions ;
 - les travaux de forages de puits et piézomètres et de pompages pour les alluvions (marché à bons de commande) ;
 - les prestations bureau d'études pour l'Oligocène avec prospection par sismique réflexion ;
 - les travaux de forages et de pompages pour l'Oligocène (marché à bons de commande).
- inscrire, pour ces études, un montant de 6 464 000 F à la section d'investissement du budget 2 000 ;
- autoriser le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du FNDAE, de signer les conventions à intervenir.

6/ BUDGET PRIMITIF 2000

Monsieur le Président BROY demande à Monsieur de GRISSAC de présenter le projet de budget.

Monsieur de GRISSAC rappelle le contenu du projet de budget adopté lors du débat d'orientation budgétaire du 12 octobre 1999 et fait état des éléments nouveaux depuis cette date.

Tout d'abord, compte tenu du contenu des études, qui nécessitent la réalisation de travaux et des acquisitions foncières, il faut s'interroger sur la pertinence d'inscrire les crédits d'étude à la section d'investissement sachant notamment que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au fonds de compensation de la TVA.

De plus, les études devant se dérouler sur plusieurs exercices, et de manière à ne pas être obligés de fragmenter artificiellement les marchés en tranches pour ne pas excéder les crédits de paiement de l'exercice en cours, le recours à l'ouverture d'autorisations de programmes apparaît intéressant. Pour ce faire, les dépenses doivent être obligatoirement inscrites à la section d'investissement.

Par ailleurs, le projet de budget ne faisait pas apparaître de recettes en provenance de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette dernière ayant confirmé par écrit son intention de participer aux études à hauteur de 40 % de leur montant TTC, il est proposé d'inscrire une recette de 2 585 000 F pour l'exercice 2000.

Concernant les recettes, Monsieur CARTI demande si des aides européennes peuvent être sollicitées.

Monsieur le Président BROY lui répond qu'il y a peu d'espoir et Mademoiselle KOPP en expose les raisons, en particulier le futur zonage.

Monsieur le Président ajoute alors que la question la plus préoccupante concerne le projet de contrat de plan état-région dans lequel les projets du Syndicat Mixte n'apparaissent pas. Il demande qu'une attention particulière soit portée sur ce point.

Monsieur de GRISSAC évoque alors la possibilité de bénéficier d'aides en provenance du FNDAE. Le Comité Syndical demande que le Conseil Général soit sollicité.

Il revient ensuite aux détails du budget pour indiquer que les participations de la Communauté Urbaine de Bordeaux et du Conseil Général restent identiques à celles adoptées dans le projet de budget bien que les deux partenaires aient inscrit des sommes inférieures dans leurs budgets primitifs respectifs.

Monsieur BOURGOGNE doute de la possibilité de dépenser dans le courant de l'année 2000 les crédits prévus à la section d'investissement compte tenu, notamment, des délais inhérents aux procédures de dévolution.

Monsieur de GRISSAC convient de cette difficulté mais rappelle que le Syndicat Mixte doit assurer dès 2000 la maîtrise d'ouvrage de la suite des études relatives à la prise d'eau de Galgon et qu'aucun crédit n'est à ce jour prévu pour ce faire.

Monsieur de GRISSAC fait état de la nécessité d'arrêter les durées d'amortissement pour les investissements déjà réalisés par le Syndicat Mixte et indique les durées couramment retenues :

- logiciels et matériels informatiques : 2 ans ;
- mobiliers : 10 ans.

A l'issue de ces débats, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le principe d'un vote par chapitre ;
- de valider le principe d'une non-individualisation des opérations ;
- d'adopter le budget qui lui a été présenté ;

DEPENSES

Dépenses de fonctionnement

- | | |
|--|-----------|
| - Chapitre 011 - Charges à caractère général : | 370 000 F |
| - Chapitre 012 - Charges de personnel : | 500 000 F |

Dépenses d'investissement

- | | |
|--|-------------|
| - Chapitre 020 - Immobilisations incorporelles : | 1 950 000 F |
| - Chapitre 021 - Immobilisations corporelles : | 50 000 F |
| - Chapitre 023 - Immobilisations en cours : | 4 515 000 F |

Total dépenses	7 385 000 F
-----------------------	--------------------

RECETTES

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 014 - Dotations et participations Communauté Urbaine de Bordeaux	2 400 000 F
Conseil Général de la Gironde	2 400 000 F

Recettes d'investissement

- Chapitre 013 - Subventions d'investissement Agence de l'Eau Adour-Garonne	2 585 000 F
--	-------------

Total recettes **7 385 000 F**

- d'ouvrir les autorisations de programmes qui suivent, les crédits de paiements correspondants étant précisés à la suite :

Autorisations de programmes		Crédits de paiements	
Intitulé	Montant	2000	2001
Recherche d'eau dans les alluvions de la Garonne vers Cadaujac	3 600 000 F	2 240 000 F	1 360 000 F
Recherche d'eau dans l'Oligocène vers Sainte-Hélène	8 900 000 F	4 225 000 F	4 675 000 F
Total	12 500 000 F	6 465 000 F	6 035 000 F

- d'autoriser le Président à percevoir les recettes et engager les dépenses.
- de fixer les durées d'amortissement suivantes :
 - o logiciels : 2 ans ;
 - o matériel informatique : 2 ans ;
 - o matériel mobilier : 10 ans.

Par ailleurs, considérant nécessaire d'engager rapidement les études relatives à la faisabilité de la protection de la prise d'eau de Galgon pour la production d'eau potable, il demande que le budget soit modifié en conséquence lors d'une prochaine décision modificative.

7/ RESEAU IDEAL TELEMATIQUE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour présenter le réseau « eau » d'Idéal Télématique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au réseau « eau » d'Idéal Télématique pour la période d'essai gratuit de 6 mois et au-delà si le service est jugé intéressant par le Président, et d'autoriser ce dernier à signer les conventions à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Comité Syndical et lève la séance à 12h45.

Le Président



Claude BROY